



Original : Anglais

OIC/COMCEC-FC-35/2019

**RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'OCI
A LA
35^{ème} SESSION DU COMITE DE SUIVI DU
COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
ET COMMERCIALE (COMCEC)**

ANKARA, REPUBLIQUE DE TURQUIE

24-25 Avril 2019

-: TABLES DES MATIERES :-

N°	SUJET	PAGE
I.	Introduction	3
II.	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	4
III.	Emploi et productivité	7
IV.	Commerce Intra-OCI et Investissements	8
V.	Développement du secteur du Tourisme	14
VI.	Coopération dans le domaine du transport	16
VII.	Rôle du Secteur Privé	17
VIII.	Programmes d'Eradiation de la Pauvreté	20
IX.	Politique de l'OCI dans le domaine du Développement Infrastructuel et de l'Intégration Régionale	24
X.	Assistance Economique aux Etats Membres et aux Communautés Musulmanes dans les pays non OCI	25
XI.	Conclusions	28
	Annexe	29

I. INTRODUCTION

1. Ce rapport du Secrétaire général passe en revue les actions les plus récentes engagées par le Secrétariat général de l'OCI et par ses institutions compétentes dans le domaine économique, depuis la tenue de la 34^{ème} session de l'Assemblée générale du COMCEC, qui a eu lieu à Istanbul, en République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2018. Ces actions portent sur le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action OCI-2025 et des résolutions pertinentes du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, du COMCEC et des autres organes décisionnels de l'OCI.
2. Outre la série d'interventions des institutions compétentes de l'OCI dans le contexte de projets en cours et en relation avec le commerce et l'investissement, le développement des infrastructures et l'industrie et la microfinance, la convocation de la 6e Expo halal de l'OCI et de la 16e foire commerciale de l'OCI, de même que la politique de développement infrastructurel et d'intégration régionale de l'OCI (IDRIP) et le cadre de coopération intra-OCI pour le développement des produits agricoles stratégiques ont figuré en bonne place à l'ordre du jour de l'OCI au cours de la période considérée. Le rapport a également mis en évidence d'autres activités mises en œuvre au cours de la période considérée en ce qui concerne, entre autres, le développement du secteur privé, l'exécution des initiatives de l'OCI pour la réduction de la pauvreté et des programmes de développement régional, la mise en place d'un mécanisme permanent de règlement des différends relatifs aux investissements et l'octroi d'une assistance économique aux États membres de l'OCI dans le besoin.
3. Le rapport présente également les activités à mener pour atteindre le nouvel objectif de 25% retenu par l'OCI à l'horizon 2025, y compris la création d'un espace de libre-échange dans la foulée de la mise en œuvre anticipée du Système de préférences commerciales (TPS-OIC). Les autres programmes élaborés et mis en œuvre au cours de l'année sous revue concernent l'industrialisation, la coopération dans le secteur des transports, l'énergie, le tourisme, le travail, l'emploi et la protection sociale, le rôle du secteur privé, l'entrepreneuriat et le développement du secteur financier.
4. En plus des diverses activités menées par le Secrétariat général au cours de la période considérée, le présent rapport se concentrera sur les activités des nombreuses institutions de l'OCI actives dans le domaine économique. Conformément à ses responsabilités statutaires en matière de coordination des activités des institutions de l'OCI, le Secrétariat général a organisé la quatrième réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (ACMOI), tenue à Djeddah, au siège de l'OCI, les 3 et 4 décembre 2018. Cette réunion a été convoquée dans le but de diligenter et d'hiérarchiser la mise en œuvre des diverses résolutions de l'OCI, tout en créant une synergie et une collaboration efficace entre les institutions de l'OCI et, bien sûr, les autres partenaires de développement.

II. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

5. La nécessité d'adouber les divers organes exécutifs de l'OCI pour la mise en œuvre des politiques et résolutions de l'OCI dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire est étroitement liée à la réalisation des objectifs pertinents de l'OCI dans le secteur agricole. À cet égard, pendant la période considérée, le Secrétariat général de l'OCI a poursuivi ses efforts en vue de la consolidation des structures de l'institution spécialisée nouvellement créée, l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, et pour l'élaboration de programmes spécifiques à l'OCI pour le développement du secteur des produits de base stratégiques. Ce qui s'ajoute aux programmes et projets que les institutions de l'OCI ont continué à initier et aux diverses initiatives prises au profit des États membres de l'OCI.

(a) Organisation islamique pour la sécurité alimentaire

6. Comme annoncé à la 34e session du COMCEC, après la ratification de l'accord de siège entre l'IOFS et le gouvernement du Kazakhstan par le Parlement du Kazakhstan en novembre 2017, le secrétariat de l'IOFS est entré en activité le 1er mars 2018. En outre, le statut de l'IOFS est entré définitivement en vigueur le 19 février 2018 après sa ratification par dix (10) États membres. De surcroît, au cours de l'année considérée, la République arabe d'Égypte et le Royaume d'Arabie saoudite ont ratifié à leur tour le Statut et déposé les instruments de ratification au Secrétariat général de l'OCI. En conséquence, le nombre d'États membres de l'OCI, qui ont signé le Statut de l'IOFS, a atteint 32, alors que 12 pays l'ont ratifié à ce jour.
7. Suite à l'entrée en vigueur du Statut de l'IOFS, la deuxième session de l'Assemblée générale de l'IOFS devait se tenir à Astana (Kazakhstan) les 10 et 11 décembre 2018. Mais, en raison de contraintes administratives et logistiques imprévues, la convocation de cette session a été reportée à 2019. L'Assemblée générale examinera les questions relatives aux politiques générales et financières, au programme de travail et à la structure organisationnelle de l'IOFS. Elle reconstituera également la composition du bureau exécutif de l'IOFS en prévision de l'entrée en vigueur du statut. L'Assemblée générale examinera en outre l'élaboration et l'exécution de projets de coopération sur la sécurité alimentaire ainsi que la mise en œuvre pleine et entière du Plan d'action quinquennal de l'IOFS, approuvé par l'Assemblée générale inaugurale en 2016.
8. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat général renouvelle sa demande aux autres États membres de l'OCI pour parachever tous les arrangements nécessaires en vue d'accéder au Statut de l'IOFS dans les meilleurs délais, ainsi que pour aider l'IOFS à développer des projets de coopération dans cet important secteur.

(b) Huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole

9. Comme annoncé à la 34^e session du COMCEC, le Gouvernement de la République de Turquie a gracieusement offert d'accueillir la huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole (MCF SAD) à Istanbul, en Turquie, au cours du dernier trimestre 2019. À cette fin, le Secrétariat général collabore actuellement avec les autorités turques compétentes pour fixer les dates définitives et préparer les documents de la Conférence, y compris les arrangements logistiques nécessaires.
10. Le 8^{ème} MCF SAD devrait faire le point de la mise en œuvre des résolutions des précédentes conférences, y compris les activités de l'IOFS, et le financement de projets dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI. Elle se penchera également sur les programmes d'action de l'OCI pour le développement des produits agricoles stratégiques (blé, riz et manioc), qui encadreront les principaux objectifs et les domaines d'intervention de la coopération intra-OCI. En outre, la 8^{ème} MCF SAD nommera les membres du Comité de pilotage de la MCF SAD, qui sera établi par la Conférence afin de suivre la mise en œuvre des résolutions de l'OCI dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

(c) Programme d'action de l'OCI pour le développement des produits agricoles stratégiques

11. La 34^{ème} session du COMCEC a pris note de l'élaboration en cours des programmes d'action de l'OCI pour le développement des produits agricoles stratégiques tels que le blé, le riz et le manioc conformément à la résolution n°1/43-E adoptée par la 43^{ème} session du CMAE et a encouragé les États membres de l'OCI à apporter leurs contributions respectives à l'enrichissement de ces programmes.
12. En conséquence, en février 2019, le Secrétariat général a diffusé auprès des États membres de l'OCI les projets de programme d'action de l'OCI pour le développement de la riziculture, le Programme d'action de l'OCI pour le développement du blé et le Programme d'action de l'OCI pour le développement du manioc, respectivement. Il leur a également demandé de soumettre leurs contributions et commentaires respectifs sur ces projets afin de renforcer leur appropriation et leur mise en œuvre ultérieure.
13. Les programmes proposés constituent une ébauche pour une industrialisation axée sur les produits de base. Ils chercheront, entre autres, à permettre aux pays de l'OCI, qui sont les principaux producteurs de ces produits, d'ajouter de la valeur, d'obtenir des prix plus rémunérateurs pour leurs produits, de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et de promouvoir la création de valeur. En conséquence, ces projets de programmes, avec les contributions des États Membres, seront soumis à la

Huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole pour appréciation et validation.

14. Compte tenu de ce qui précède, il est demandé aux États membres de l'OCI d'envoyer leurs contributions aux programmes susmentionnés dans les meilleurs délais.

(d) Financement des projets agricoles par la BID

15. Reconnaissant l'importance du secteur agricole pour le développement socio-économique des États membres de l'OCI, la BID a récemment intensifié ses interventions dans le secteur de l'agriculture, qui ciblent les petits entrepreneurs des États membres de l'OCI. En conséquence, en 2018, la BID a lancé un programme régional de développement de la chaîne de valeur du riz d'une valeur de 10 millions de dollars américains au bénéfice de 10 pays de l'OCI (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Soudan) en Afrique subsaharienne. Le programme, qui devait être mis en œuvre au cours de la période 2018-2019, vise à aider ces pays à atteindre l'autosuffisance en matière de production rizicole et à réduire considérablement leurs importations de riz. Ce programme devrait bénéficier à 2 millions de ménages de petits exploitants dans ces pays.
16. La BID a également subventionné la mise en œuvre d'un projet régional de cartographie de la fertilité des sols d'un coût de 12 millions de dollars américains en Afrique de l'Ouest. Ce projet, qui implique six pays de l'OCI (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Sénégal et Sierra Leone) en Afrique de l'Ouest, vise à améliorer la production végétale et la productivité dans des zones ciblées.

(e) Programmes de formation

17. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué d'organiser des programmes de formation dans le domaine de l'augmentation de la productivité du secteur agricole et du renforcement de la sécurité alimentaire au profit des États membres de l'OCI. En conséquence, au cours de l'année sous revue, le SESRIC a organisé les activités suivantes :
 - a. Cours de formation pratique et théorique sur «Le développement de technologies transgéniques durables, la commercialisation et le suivi post-livraison», Ankara, Turquie, 8-10 mai 2018 ;
 - b. Séminaire régional sur « les technologies innovantes dans le secteur de l'eau pour la réalisation de l'ODD 6 », Amman, Jordanie, 26-28 juin 2018 ;
 - c. Visite d'étude sur « l'aquaculture durable en Palestine », Antalya, Turquie, 24-28 septembre 2018 ;

- d. Visite d'étude sur « l'aquaculture durable dans les pays de l'OCI » à Antalya, Turquie, du 3 au 7 décembre 2018, dans le cadre du programme de renforcement des capacités agricoles de l'OCI.

III. EMPLOI ET PRODUCTIVITE

18. Ces dernières années, la coopération au sein de l'OCI dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale n'a cessé de gagner en profondeur et en ampleur. La mise en place du cadre de l'OCI sur le travail, l'emploi et la protection sociale a continué à doper la croissance enregistrée dans ce secteur. Au cours de l'année sous revue, l'OCI et ses institutions compétentes ont poursuivi leurs activités visant à aider les demandeurs d'emploi à développer leurs compétences, connaissances et aptitudes organisationnelles et personnelles, ainsi qu'à améliorer leur compétitivité et, partant, leurs performances. Ceci est d'autant plus vrai compte tenu du fait que le taux de chômage dans les États membres de l'OCI en tant que groupe a fluctué entre 7,4% et 9,1% au cours de la période 2000-2017 et que la création d'opportunités d'emplois décents continue d'être une priorité pour la majorité absolue de ses pays. En conséquence, les activités suivantes ont été menées au cours de la période considérée :

a) 3^{ème} réunion du Comité de Pilotage de la Conférence islamique des ministres du travail

19. Comme annoncé à la 34^e session du COMCEC, la 4^e Conférence islamique des ministres du Travail s'est tenue les 21 et 22 février 2018 à Djeddah, en Arabie saoudite. La 4^{ème} CIML a examiné et adopté les trois cadres juridiques visant à harmoniser les normes et les pratiques en matière de travail entre les États membres de l'OCI, à savoir: i) l'accord de reconnaissance mutuelle des compétences; ii) l'accord bilatéral sur l'échange de main-d'œuvre; et iii) la Stratégie du marché du travail de l'OCI.
20. Compte tenu de ce qui précède, la troisième réunion du Comité de pilotage de la Conférence islamique des ministres du Travail s'est tenue à Djeddah (Arabie Saoudite) les 10 et 11 mars 2019. La réunion a été consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre des résolutions de la 4^e CIML. , y compris le cadre de l'OCI sur le travail, l'emploi et la protection sociale.
21. La réunion a souligné la nécessité de continuer à appliquer les résolutions des conférences islamiques des ministres du Travail, y compris le Cadre de coopération de l'OCI pour le travail, l'emploi et la protection sociale, en identifiant et en incorporant des actions concrètes et réalisables. Dans cette optique, la réunion a approuvé le programme exécutif actualisé, qui comprend des activités de renforcement des capacités à exécuter au cours de l'année 2019/2020 dans six domaines de coopération prioritaires entrant dans le Cadre de coopération de l'OCI pour le travail, l'emploi et la protection sociale.

22. Pour l'année considérée 2019/2020, les principaux projets de programmes de formation prévus pour les États membres comprennent :

- a) Programmes de formation / renforcement des capacités en matière de SST ;
- b) Atelier sur la promotion du travail indépendant et la modernisation du secteur informel ;
- c) Formation au développement des compétences et de l'entrepreneuriat ;
- d) Atelier de formation sur l'amélioration de la gouvernance des migrations de main-d'œuvre et la protection des droits des travailleurs migrants et étrangers sous contrat ;
- e) Atelier sur le renforcement des capacités institutionnelles pour des systèmes d'information efficaces liés au marché du travail ;
- f) Atelier sur les moyens de garantir et d'élargir la sécurité sociale et de protéger les salariés ; et
- g) Atelier sur la réinsertion des anciens prisonniers sur le marché du travail.

(b) Adhésion au Statut du Centre de Travail de l'OCI

23. Le Secrétariat général a continué de sensibiliser les États membres de l'OCI à la nécessité de signer et de ratifier le Statut du Centre du travail de l'OCI afin de faciliter sa mise en œuvre dans les délais prescrits. À cet égard, il convient de mentionner qu'au cours de la période considérée, la République d'Azerbaïdjan a ratifié le statut du Centre du travail de l'OCI. En outre, la République islamique de Mauritanie et la République du Soudan ont signé le Statut du Centre du travail de l'OCI lors du 46ème Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI tenu à Abou Dhabi, aux Émirats Arabes Unis, les 1er et 2 mars 2019, portant ainsi le total des pays signataires à cinq.

24. Compte tenu de ce qui précède, il convient de noter que le Statut du Centre du travail de l'OCI sera appliqué à titre provisoire dès sa signature par au moins dix États membres de l'OCI et entrera définitivement en vigueur lorsque dix États membres auront déposé leurs instruments de ratification.

25. Dans ce contexte, le Secrétariat général a de nouveau appelé les autres États membres de l'OCI à conclure tous les arrangements nécessaires pour adhérer au Statut du Centre du travail de l'OCI le plus rapidement possible.

IV. ECHANGES COMMERCIAUX INTRA-OCI ET INVESTISSEMENTS

26. Les activités commerciales intra-OCI comportent des actions de coopération et des interventions dans les domaines de la promotion, du financement et de la facilitation du commerce, et des assurances des crédits à l'exportation. Les autres domaines d'activité comprennent le développement du secteur halal, la promotion des investissements, les programmes de renforcement des capacités et la coopération

Sud-Sud de l'OCI, y compris les résultats des diverses consultations et la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

(a) Perspectives récentes du commerce intra-OCI

27. Selon les données du CIDC, le volume net des échanges intra-OCI a atteint 322,25 milliards de dollars américains en 2017 contre 278,26 milliards de dollars américains en 2016, en raison de la fluctuation des prix des produits de base, y compris le pétrole, les industries extractives et les denrées alimentaires. En outre, la part du commerce intra-OCI dans le commerce extérieur global des États membres a augmenté de 6%, passant de 18,7% en 2016 à 19,8% en 2017.
28. Les principaux acteurs dans le domaine du commerce intra-OCI en 2017 ont été : les Émirats arabes unis, la Turquie, l'Arabie saoudite, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, l'Égypte, le Pakistan, Oman et l'Irak. Ces pays se sont ainsi adjugé une part de 74,6% du commerce intra-OCI avec un total de 481 milliards de dollars américains.
29. En 2017, environ 28 pays ont atteint l'objectif des 25% de parts dans le commerce intra-OCI fixé par le Programme d'action OCI-2025. Ces pays sont les suivants : Somalie, Soudan, Syrie, Yémen, Afghanistan, Gambie, Togo, Mali, Tadjikistan, Djibouti, Jordanie, Bahreïn, Liban, Sénégal, Oman, Sierra Leone, Égypte, Émirats arabes unis, Iran, Kirghizistan, Pakistan, Bénin, Comores, Niger, Côte d'Ivoire, Ouzbékistan, Turkménistan et Tchad.
30. En ce qui concerne les chiffres du commerce extérieur des pays de l'OCI en tant que groupe, la part de ces pays est passée de 4 200 milliards de dollars américains en 2014 à 3200 milliards de dollars américains en 2017, soit une régression de 22%. Ce développement résulte de la fluctuation des prix des produits de base, de l'existence d'obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce et à l'investissement et de la fragilité de l'économie et du commerce mondiaux. La part des pays de l'OCI dans le commerce mondial a été de 11% en 2018 contre 9,4% en 2017, soit une baisse de 14,4%.

(b) Promotion du commerce

31. Au cours de la période considérée, l'OCI, à travers ses institutions compétentes, a organisé les expositions spécialisées suivantes, visant à promouvoir les échanges commerciaux et à élargir l'accès aux biens et produits des États membres de l'OCI :
 - La 6^{ème} édition de l'Expo Halal s'est tenue, à Istanbul, en République de Turquie, du 29 novembre au 2 décembre 2018 : Cette exposition a attiré près de 32 000 visiteurs, plus de 150 entreprises et 270 délégations B2B internationales.
 - 4^{ème} Expo Santé OCI : La 4^{ème} exposition de la santé de l'OCI a eu lieu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 7 au 9 décembre 2018, et a été organisée en collaboration

avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique de la République de Côte d'Ivoire. Plus de 10 pays ont assisté à cet événement, qui a attiré 2 000 visiteurs et 20 réunions B2B.

- La 16e foire commerciale de l'OCI s'est tenue à Bagdad, en République d'Irak, du 7 au 13 avril 2019 : Conformément à la résolution du 45e Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), les autorités compétentes de la République d'Irak et le Centre islamique pour Développement du commerce (CIDC) organiseront la seizième foire commerciale des États membres de l'OCI à Bagdad du 7 au 13 avril 2019.
- 1ère exposition et forum sur le transport et la logistique dans les États membres de l'OCI. La 1ère exposition et le 1er forum sur le transport et la logistique dans les États membres de l'OCI seront organisés du 9 au 11 avril 2019, parallèlement à la 8e édition du Salon international du transport et de la logistique (LOGISMED 2019) à Casablanca en collaboration avec le Guichet unique national des procédures commerciales du Royaume du Maroc (PORTNET) en collaboration avec la société marocaine (LOGISMED). En marge de cet événement, le CIDC organisera un panel sur la facilitation du commerce dans les États membres de l'OCI.

(c) Financement du commerce et assurance des crédits à l'exportation

32. L'augmentation constante des interventions de financement du commerce de la part des organes concernés de l'OCI a grandement contribué à stimuler la productivité et la croissance parmi les entreprises bénéficiaires des États membres de l'OCI. La principale préoccupation est de mettre en place une modalité assez solide pour assurer l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) au financement du commerce, en particulier dans les différentes sous-régions de l'Organisation.
33. Pour l'année 2018, les agréments de financement du commerce de la Société islamique de financement du commerce international (SIFC) ont atteint 5,2 milliards d'USD (pour un objectif de 5,1 milliards d'USD en 2018), soit une augmentation de 6,1% par rapport aux 4,9 milliards d'USD en 2017. Par ailleurs, les décaissements ont atteint 4,5 milliards USD (pour un objectif de 4,1 milliards USD en 2018), soit une augmentation de 32,3% par rapport aux 3,4 milliards USD de 2017.
34. La SIFC a lancé un programme phare sur les passerelles du commerce afro-arabes (AATB), conçu pour booster le commerce en tant qu'instrument permettant d'accroître le volume des échanges et les opportunités économiques et de soutenir une croissance inclusive et durable dans les membres arabes et subsahariens de l'OCI. Les Points forts du programme sont les suivants :
 - B2B dans les produits agroalimentaires et pharmaceutiques.
 - Partenariat avec l'organisation du Forum Tunisie-Afrique des entreprises.
 - Contribution et participation à la foire commerciale intra-africaine (IATF).

- Mise en place et gestion du comité de pilotage IsDBG AATB.
 - Première réunion des deux niveaux supérieurs de la structure de gouvernance du programme, à savoir le conseil de direction (GB) et le comité exécutif (CE).
35. La SIFC a également lancé un programme en faveur des PME d’Afrique de l’Ouest afin d’établir un pont entre les PME et les banques d’Afrique de l’Ouest en renforçant les capacités des PME et des banques, qui bénéficieront de l’utilisation efficace de lignes de financement destinées à aider les PME. Les principales réalisations dans ce domaine comprennent :
- le lancement de projets pilotes pour le Sénégal et le Burkina Faso ;
 - L’établissement de partenariats et la mobilisation des ressources pour le projet pilote;
 - La signature d’accords avec la banque partenaire et l’agence d’exécution.
36. Depuis sa création il y a 25 ans, le mandat de la Société islamique d’assurance des investissements et des crédit à l’exportation (SIACE) dans le domaine des services d’assurance de crédit et d’investissement Takaful lui a permis de se positionner uniquement pour élargir la portée des transactions commerciales et des flux d’investissement entre les pays membres. Bien que ce mandat ait permis à la SIACE de devenir une institution financière multilatérale influente, cela a également placé la Société à la croisée de nombreux challenges mondiaux.
37. En 2018, la SIACE a pu augmenter son chiffre d’affaires de la branche assurances de 20% à USD 9,03 milliards, contre USD 7,53 milliards en 2017. Les activités assurées liées au commerce ont atteint 6,19 milliards USD, contre 5,81 milliards USD en 2017, soit une augmentation de 7%. %; tandis que les activités d’investissement assurées ont augmenté de 65%, atteignant 2,84 milliards USD contre 1,72 milliard USD.
38. En conséquence, l’impact des services SIACE s’est traduit par un soutien de 4,91 milliards USD pour les exportations des pays membres, de 4,28 milliards USD pour les importations des pays membres, de 2,84 milliards USD pour les investissements directs étrangers dans les pays membres et de 1,19 milliard USD pour les investissements directs à l’étranger hors pays membres. En outre, la Société a financé un volume de 8,5 milliards USD d’activités intra-OCI impliquant 35 pays.

(d) Facilitation du commerce

39. Le Secrétariat général a continué de sensibiliser les États membres à la nécessité de donner effet aux divers instruments commerciaux multilatéraux de l’OCI en vigueur. Quoique le Comité de négociation commerciale (CNC) sur le TPS-OCI n’ait pas pu se réunir pendant la période couverte par le présent rapport, l’état des signatures et des ratifications des accords économiques de l’OCI, y compris le TPS-OCI, est annexé au présent rapport (Annexe-I).

40. Les 14 États membres de l'OCI suivants: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Maroc, Oman, Qatar, Turquie, Malaisie, Syrie, Bangladesh, Iran, Pakistan et Jordanie ont envoyé au Secrétariat du CNC la liste des produits éligibles aux concessions tarifaires dans le cadre du TPS / OCI. En outre, le Pakistan, le Bangladesh, la Jordanie, le Maroc et la Turquie ont notifié au secrétariat du CNC leurs mesures internes à prendre pour la mise en œuvre des règles d'origine TPS / OCI.
41. Le Secrétariat du CNC a demandé aux États membres concernés de l'informer des mesures internes pertinentes à prendre pour la mise en œuvre des règles d'origine du TPS-OCI dans les meilleurs délais. Le Comité s'est félicité de la soumission au Secrétariat du CNC de listes de concessions mises à jour par la Turquie, la Malaisie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie et l'Iran.
42. Il est donc approprié de renouveler l'appel lancé aux États membres, qui n'ont pas encore parachevé les processus de signature et de ratification des accords économiques de l'OCI, dans le but de le faire dans les meilleurs délais. Dans le même ordre d'idées, les États membres qui ont signé et ratifié le TPS-OCI pourraient souhaiter transmettre les documents requis, conformément aux résolutions du CMAE et du COMCEC. Ce qui inclut la présentation de leurs tranches annuelles de réduction, ainsi que de la liste des produits (listes de concessions), des échantillons de certificats et des spécimens de timbres utilisés à la douane, ainsi que des mesures législatives et administratives internes.
43. Conformément aux résolutions pertinentes de l'OCI, le CIDC, le Bureau de coordination du COMCEC (CCO) et la CICIA, en collaboration avec le Ministère du commerce et de l'industrie de la République du Soudan, ont organisé un atelier de formation sur le système de préférences commerciales entre les États membres de l'OCI (TPS-OCI) et le système commercial multilatéral à Khartoum, en République du Soudan, les 17 et 18 décembre 2018. Plus de 60 participants du secteur public et privé du Soudan et hauts fonctionnaires ont assisté à cet atelier. L'atelier avait pour objectif de sensibiliser les États membres de l'Organisation de la coopération islamique à l'importance du système de préférences commerciales et l'évolution récente du système commercial multilatéral, y compris l'adhésion du Soudan à l'OMC. Cet atelier a été fort utile en expliquant le système de préférences commerciales pour le secteur privé, qui peut jouer un rôle déterminant dans le développement des relations commerciales entre les pays membres.

(e) Promotion des investissements

i. Deuxième forum régional de l'investissement de l'OCI

44. Le Secrétariat général de l'OCI, en coopération avec le gouvernement de la République tunisienne et les institutions compétentes de l'OCI, organisera un deuxième Forum régional de l'OCI sur les investissements à Tunis (République tunisienne) au cours du second semestre 2019. Ce forum sera organisé

conformément à la résolution du 43^{ème} CMAE tenue à Tachkent, en République d'Ouzbékistan les 18 et 19 octobre 2016.

45. L'objectif du Forum est d'attirer davantage d'investissements étrangers directs dans les régions de l'OCI et de fournir des orientations et des exemples concrets sur les moyens de promouvoir les flux d'investissements intra-OCI en vue de la réalisation des objectifs de développement socio-économique des pays de la région. Le forum fournira également une plate-forme aux décideurs et aux milieux d'affaires respectifs aux niveaux national et régional pour se rencontrer, échanger des expertises, et prendre des engagements pour améliorer le climat de l'investissement dans la région. La note conceptuelle du forum a été distribuée aux États membres en septembre 2018.

ii. Établissement du mécanisme permanent de règlement des différends relatifs aux investissements de l'OCI

46. Le 43^{ème} Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE) a chargé le Secrétaire général (résolution n°1/43-E), en consultation avec les États membres et les organes/institutions compétents de l'OCI, y compris le COMCEC, de proposer les modalités de création d'un organe permanent règlement des différends découlant de l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI. Dans ce contexte, le Secrétariat général, en coordination avec le CIDC et la BID, a élaboré un document de réflexion sur la création d'un mécanisme permanent de règlement des différends relevant de l'accord d'investissement susmentionné de l'OCI. Ce document conceptuel a été soumis au 46^{ème} CMAE, tenu à Abou Dhabi, aux Émirats Arabes Unis, les 1^{er} et 2 mars 2019, et distribué aux États membres en février 2019.

47. En conséquence, le 46^{ème} CMAE a pris note du document conceptuel contenu dans le rapport du Secrétaire général (résolution n°2/46-E (B)), qui proposait des modalités pour la création d'un tel organe permanent de l'OCI et demandait au Secrétariat général de soumettre le document conceptuel à une réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée, puis au COMCEC, afin de permettre la poursuite des discussions entre les États membres et les institutions compétentes de l'OCI en vue de déterminer les modalités appropriées pour satisfaire aux exigences de l'accord susmentionné.

(f) Développement du secteur du halal

48. La 6^{ème} Exposition halal de l'OCI et le Sommet Halal mondial 2018 se sont tenus du 29 novembre au 2 décembre 2018 à Istanbul, sous les auspices du président de la République turque, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN dans le cadre de la coopération entre le SMIIC et le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) sur le thème « Une vie saine et halal : sensibilisation et durabilité. » L'objectif de l'Expo Halal de l'OCI et de l'OMS est de promouvoir le commerce halal intra-OCI et

le partage des derniers développements en matière de halal dans l'ensemble de l'OCI.

49. La Conférence scientifique du SMIIC s'est tenue lors du Sommet mondial Halal 2018 du 29 novembre au 01 décembre 2018 et des discours/exposés sur les études portant sur l'alimentation halal, la viande et l'abattage, les produits pharmaceutiques halal, les laboratoires et l'authentification halal, la chaîne d'approvisionnement halal, les aliments pour animaux halal et les produits en cuir Halal ont été présentés par une cinquantaine de scientifiques et / ou experts de renom du monde entier. Les actes de la conférence scientifique ont été compilés dans un livre qui sera publié ultérieurement.
50. Le Sommet Halal mondial 2018 a accueilli 60 intervenants de 25 pays différents. En outre, 5 000 délégués de 38 pays ont suivi les sessions du sommet. Pendant ce temps, la 6ème exposition Halal de l'OCI a rassemblé 350 sociétés de 33 pays différents pour présenter leurs produits/systèmes sur cette plate-forme et a fourni des opportunités de mise en réseau et de réunions B2B pour discuter du rôle de chaque acteur dans ce secteur.
51. Une conférence régionale sur «la mise en œuvre des normes SMIIC pour les produits halal en Asie centrale» s'est tenue le 19 novembre 2018 à Bichkek (République kirghize). La conférence était organisée par le SMIIC et le ministère de l'Économie de la République kirghize. Environ 120 représentants des secteurs privé et public de la République kirghize, du Tadjikistan, du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan ont assisté à la conférence.
52. Le programme de formation SMIIC *Auditor Foundation 2018 - Asie centrale* s'est tenu à Bichkek (République kirghize) du 20 au 22 novembre 2018. La formation a réuni 30 participants des secteurs privé et public de la République kirghize, du Tadjikistan, du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan. La formation a été donnée en anglais et en russe. Le programme était organisé conjointement par le SMIIC et le Ministère de l'économie de la République kirghize.

V. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME

53. La 46^{ème} session du Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE) a salué la célébration du Prix de la ville du tourisme et encouragé les États membres de l'OCI à participer activement aux programmes commémoratifs à entreprendre dans leurs pays respectifs. Tout en exhortant tous les États membres à organiser des événements annuels dédiés au tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OCI, le CMAE a encouragé les entités du secteur privé des États membres à promouvoir activement le tourisme intra-OCI en participant à la Foire du tourisme de l'OCI, qui se tiendra dans la Ville de Koweït, État du Koweït en 2019, y compris la manifestation parallèle au Forum sur les investisseurs publics privés dans le secteur du tourisme.

(a) Commémoration du prix des villes de tourisme de l'OCI 2018 et 2019

54. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a organisé une cérémonie officielle de lancement de la commémoration de Tabriz, ville du tourisme de l'OCI pour 2018, à Tabriz (République islamique d'Iran) le 25 avril 2018. Les délégués des États membres, les représentants des missions diplomatiques et des invités ont assisté à la cérémonie. De nombreux événements culturels et artistiques ainsi que des festivals de rue sont organisés à travers Tabriz pour célébrer l'événement. La ville a également offert des réductions spéciales sur les hôtels, les musées, les sites historiques et les produits d'artisanat pour les visiteurs.
55. Le Secrétariat général a demandé au Gouvernement de la République populaire du Bangladesh de présenter un ou plusieurs films documentaires sur les attractions touristiques de Dhaka pour transmission aux États membres afin de permettre l'attribution de temps d'antenne requis pour présenter la ville de Dacca dans les États membres de l'OCI, en considérant son choix comme ville lauréate du prix du tourisme de l'OCI 2019. En outre, le Secrétariat général, en collaboration avec ses institutions compétentes, se prépare à organiser une exposition de l'OCI sur l'écotourisme à Dhaka, au Bangladesh, au cours de l'année, en commémoration de la Ville du tourisme de l'OCI pour 2019.

(b) Mise en œuvre de la feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI

56. Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique sur le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI et dans le cadre également du programme de renforcement des capacités touristiques de l'OCI (Tr-CaB), le SESRIC, en coopération avec le SMIIIC, a organisé une formation de trois jours sur «Le tourisme halal et l'hospitalité adaptée à la clientèle musulmane» à Tachkent (Ouzbékistan) du 13 au 15 novembre 2018.
57. La formation était principalement axée sur l'état du tourisme halal dans les pays de l'OCI ; la certification et l'accréditation halal : historique et pratiques actuelles ; les normes du tourisme halal dans le monde entier ; comment développer et commercialiser les produits et services du tourisme halal dans les pays de l'OCI. Parmi les autres sujets inclus : Compréhension approfondie des besoins des voyageurs musulmans fondés sur la foi ; Comprendre les profils clés, les facteurs déterminants, les dimensions socio-économiques et culturelles du tourisme halal ; et concevoir des communications stratégiques et une stratégie de branding pour le tourisme halal dans les pays de l'OCI. Après la formation théorique, une visite d'étude a eu lieu dans divers hôtels et lieux respectueux des traditions islamiques.
58. Dans le même cadre, le SESRIC a également organisé le 16 novembre 2018 à Samarkand (Ouzbékistan) un séminaire sur « Le tourisme halal dans les pays de

l'OCI. » Ce séminaire a principalement porté sur la compréhension du concept, de la définition, des domaines et des applications du halal ; les pratiques actuelles du halal dans certains pays de l'OCI et l'état du tourisme halal dans les États membres.

59. En outre, le SESRIC a organisé du 4 au 6 décembre 2018 à Brunei un cours sur les statistiques du tourisme, animé par un expert de BPS-Statistics Indonesia, avec la participation des responsables concernés du JPKE de Brunei Darussalam.

VI. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

60. La coopération dans le secteur des transports reste un domaine d'interaction important entre les États membres de l'OCI. Les statistiques disponibles indiquent que ce secteur a enregistré de nombreuses activités de coopération, ce qui pourrait expliquer la croissance enregistrée dans ce domaine. Par exemple, les pays de l'OCI ont transporté 14% des passagers mondiaux et 18,2% du fret mondial en 2016 contre 9% des passagers mondiaux et 10% du fret mondial en 2009. En outre, les 925 km de la ligne ferroviaire Kazakhstan-Turkménistan-Iran, partiellement financée et inaugurée en 2014 par la BID, le Chemin de fer Dakar-Port Soudan de l'OCI et l'Accord sur le corridor de transport Ouzbékistan-Turkménistan-Iran-Oman (Accord d'Achgabat) sont de bons exemples de développement de la coopération en matière de transport entre les États membres de l'OCI. Cette partie du rapport résume les développements récents et les activités prévues de l'OCI dans cet important secteur.

a) Deuxième Conférence des ministres des Transports de l'OCI

61. Comme annoncé à la 34^e session du COMCEC, le gouvernement de la République du Soudan a gracieusement offert d'accueillir la deuxième conférence des ministres des transports de l'OCI à Khartoum (Soudan) du 17 au 19 décembre 2017. Toutefois, la deuxième conférence des ministres des Transports de l'OCI avait été reportée en raison de difficultés logistiques imprévues.

62. Compte tenu de ce qui précède, le 46^{ème} CMAE tenu à Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis) les 1^{er} et 2 mars 2019, a demandé au Secrétaire général de l'OCI de prendre les dispositions nécessaires avec les autorités compétentes de la République du Soudan pour la convocation rapide de la deuxième Conférence des ministres des Transports de l'OCI. À cette fin, le Secrétariat général collabore actuellement avec les autorités compétentes soudanaises au rééchelonnement de la conférence. La Conférence devrait faire le point de la mise en œuvre des résolutions de l'OCI sur les transports et examiner l'état d'avancement de l'exécution du projet de chemin de fer Dakar-Port Soudan. La Conférence sera informée des progrès réalisés dans la mise en place de certains corridors de transport transfrontaliers tels que : a) le projet de chemin de fer Kazakhstan-Turkménistan-Iran ; et b) le corridor routier transsaharien. Plus important encore, la conférence examinera et validera les actions envisagées par l'OCI-IDRIP dans le secteur des transports.

63. En outre, la Conférence aura également droit à un exposé sur les activités et les défis de l'OISA et se prononcera sur les modalités permettant de renforcer son rôle dans la réalisation du programme de coopération de l'OCI en matière de coopération dans le secteur maritime.

VII. ROLE DU SECTEUR PRIVE

64. La croissance du secteur privé est largement reconnue comme étant un élément essentiel de la promotion du développement socioéconomique et de la création de débouchés économiques dans une société donnée. Conscientes de cela, les différentes sessions du CMAE ont appelé les Etats membres à intégrer le rôle du secteur privé dans leur processus de développement socio-économique et de la coopération au sein de l'OCI. En conséquence, cette partie de rapport résumera les activités des institutions compétentes de l'OCI dans ce domaine.

(a) 27^{ème} et 28^{ème} Conseils des directeurs et 35^{ème} Assemblée générale de la CICIA

65. En marge de la 27^e réunion de son conseil d'administration, tenue à Jakarta (Indonésie) les 22 et 23 octobre 2018, la CICIA a organisé une réunion pour le secteur privé sur le thème «L'inclusion dans l'économie de la charia : un nouveau paradigme. » Les sessions de la réunion ont porté sur « les opportunités d'investissement dans les pays de l'OCI (avec un accent particulier sur le développement des infrastructures en Indonésie) », « le développement de l'économie halal pour les pays de l'OCI », « l'autonomisation économique des femmes d'affaires » et « l'économie numérique - un concept dynamique pour les pays de l'OCI. » Les objectifs de ces sessions étaient de mettre en évidence les opportunités disponibles dans les domaines spécifiques, dans les pays de l'OCI.

66. Au cours des sessions B2B, les représentants du secteur privé ont manifesté leur intérêt pour les opportunités d'investissement et de commerce disponibles en Indonésie et dans d'autres pays de l'OCI. Après la délibération, des protocoles de coopération ont été signés entre l'Union des chambres de commerce et des échanges de produits turcs (TOBB) et la Chambre indonésienne de commerce et d'industrie (KADIN), le Conseil des entreprises saoudiennes et indonésiennes et la Chambre indonésienne de commerce et d'industrie (KADIN) afin de promouvoir commerce, tourisme, investissement et coopération économique entre leurs membres et le secteur privé en général.

67. Le 28^{ème} Conseil des directeurs et la 35^{ème} Assemblée générale de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA) se sont tenus au Caire, en République arabe d'Égypte, les 3 et 4 mars 2019. L'Assemblée générale a approuvé les activités prévues pour la Chambre pour l'année 2019.

68. Aussi, en marge des réunions du Conseil et de l'Assemblée générale, la CICIA a coorganisé avec la Fédération des chambres de commerce égyptienne (FEDCOC) le 4ème Forum sur l'investissement en Égypte, tenu au Caire en République arabe d'Égypte du 2 au 4 Mars 2019. Le forum a été placé sous la présidence égyptienne de l'Union africaine sur le thème « Go Africa ». L'objectif était de promouvoir la coopération trilatérale en matière de commerce et d'investissement en reliant les fournisseurs de technologies, les investisseurs arabes et les banques et fonds de développement pour mettre en œuvre des projets sélectionnés dans les secteurs de la fabrication, de l'agriculture, de l'énergie, des TIC, des transports, du commerce et de la logistique à valeur ajoutée, réunissant des dirigeants d'entreprises des régions arabes, asiatiques et africaines.
69. Les principales activités prévues par la CICIA pour 2019 sont les suivantes : 17e réunion du secteur privé des États membres de l'OCI/Forum d'échanges commerciaux ; 10ème Forum des femmes d'affaires des pays islamiques ; Forum/Atelier destiné aux investisseurs publics et privés dans le domaine du développement du tourisme; Atelier sur la promotion de la croissance verte et de la technologie dans les interfaces alimentation-eau et énergie pour les pays de l'OCI - Défis et opportunités ; Atelier sur le renforcement des entreprises existantes grâce au développement des compétences ; et atelier sur la promotion de l'industrie artisanale par le biais des PME.

b) Partage des meilleures pratiques au profit du secteur privé

70. L'un des résultats positifs des forums de femmes chefs d'entreprise organisés par la CICIA a été la création d'une banque de la famille au Soudan dotée d'un capital de 35 millions de dollars américains. Le portefeuille de cette banque fournit un micro-financement aux conditions de la charia aux jeunes entreprises, aux familles productives, aux femmes et aux jeunes. La Banque s'est développée et a essaimé dans tout le Soudan avec 41 agences, offrant des services au segment ciblé de la société.
71. Le projet a été soumis à la 7ème Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États membres de l'OCI, tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en novembre 2018. La Conférence a adopté une résolution appelant à la possibilité de créer des entités similaires dans d'autres pays de l'OCI au profit des femmes et des jeunes. Dans ce contexte, la chambre islamique a pris contact avec le groupe de la BID pour aider à organiser des programmes de formation dans les pays membres concernés afin de se familiariser avec l'adoption des meilleures pratiques de la banque soudanaise de la famille.
72. Le Bureau de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI (ONUDI/ITPO) à Bahreïn a également manifesté son intérêt pour soutenir le programme de formation pouvant être organisé en vue de la création d'entités de

microcrédit sur le modèle de la banque de la famille. De même, l'Union arabe pour le développement des exportations industrielles (Égypte) propose également de collaborer avec la CIIA pour dispenser une formation dans des domaines d'intérêt commun, en particulier dans les pays africains. Ces partenaires ont également évoqué la possibilité d'entreprendre des programmes de formation similaires dans les pays de la CEI.

73. En outre, compte tenu de l'approche utile et pratique de la Banque de la famille dans le domaine de la microfinance, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) a publié la Success Story de la Banque de la famille dans sa publication «Bonnes pratiques dans le domaine de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour le développement durable », qui a été traduit en plusieurs langues et diffusé dans le monde entier, et lancé le 12 septembre 2018 à New York à l'occasion de la Journée de la coopération Sud-Sud des Nations Unies.

c) Création d'un centre d'arbitrage de l'OCI

74. Le 46^{ème} CMAE a pris note des démarches entreprises en vue de la création du centre d'arbitrage de l'OCI à Istanbul, conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC, qui sera hébergé par la République de Turquie et l'Union des chambres turques et des bourses de produits (TOBB) en tant qu'organe affilié à la CIIA.

(d) Atelier sur la promotion de la croissance et de la technologie vertes à travers le Nexus nourriture-eau et énergie pour les pays de l'OCI - Défis et opportunités

75. La CIIA organisera un atelier sur le thème : « Promotion de la croissance verte et de l'écotechnologie à travers le Nexus alimentation, eau et énergie pour les pays de l'OCI - défis et opportunités », en collaboration avec le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud, les fonds régionaux et le bureau de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord au Caire, en République arabe d'Égypte, en juin 2019.

76. Les objectifs de l'atelier sont de lutter contre la pauvreté et de progresser vers l'autosuffisance et la prospérité dans le contexte du changement climatique et de souligner l'importance de développer une économie et une technologie vertes dans les pays de l'OCI et d'intégrer l'économie et la technologie vertes dans la planification, la formulation de politiques et les programmes de développement en incitant les utilisateurs et en prenant les dispositions institutionnelles nécessaires, ainsi que pour promouvoir une économie verte et une technologie qui: minimisent la dégradation de l'environnement ; sont sûres à utiliser et favorisent un environnement sain et amélioré; avec zéro ou de faibles émissions de GES ; préservent l'énergie et les ressources naturelles et encouragent l'utilisation des ressources renouvelables.

e) Programme de renforcement des capacités des PME

77. Le SESRIC, en coopération avec le Centre de recherche et d'information de la chambre islamique (ICRIC), a organisé un atelier sur «L'effet des stratégies de l'entrepreneuriat sur le développement des PME» le 30 avril au 1er mai 2019 à Téhéran (Iran), conformément à la résolution pertinente de la 34e session. du COMCEC.

f) Activités de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

78. La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), membre du groupe de la Banque islamique de développement (BID), dispose actuellement d'un capital autorisé de 4 milliards de dollars américains et compte parmi ses actionnaires 54 États membres de l'OCI et 5 institutions financières publiques. Le mandat de la SID est d'appuyer le développement économique des États membres de l'OCI en finançant des projets du secteur privé conformément aux principes de la charia.

79. Depuis le début des activités jusqu'au 31 décembre 2018, les approbations brutes de la SID ont atteint 6,4 milliards de dollars américains, répartis entre plus de 400 projets. En termes de décaissement, le décaissement total SID s'est élevé à 3,2 milliards USD. Les approbations SID cumulatives sectorielles sont réparties entre plusieurs secteurs, à savoir : secteur financier (57%), secteur industriel et minier (20%) immobilier, soins de santé et autres (23%), respectivement.

80. En ce qui concerne la répartition géographique, les opérations d'investissement de la SID ont concerné plus de 50 États membres. La région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) représente 31% des approbations brutes, suivie par l'Europe et l'Asie centrale (22%), l'Afrique subsaharienne (18%) et l'Asie-Pacifique (14%). La part des projets régionaux / mondiaux couvrant plusieurs pays représentait près de 15% des approbations brutes.

81. Selon la résolution de l'Assemblée générale de la SID, le capital autorisé de la société a été porté de 2 milliards USD à 4 milliards USD et le capital disponible pour souscription est passé de 1 milliard USD à 2 milliards USD. Jusqu'à présent, la SID a reçu un soutien important de la part de ses actionnaires pour la deuxième augmentation générale de son capital. À la fin de 2018, sur un milliard de dollars américains disponibles pour la souscription, des actions d'une valeur de 828 millions de dollars américains ont été souscrites par 36 actionnaires de la SID. Du côté des paiements, et à la fin de 2018, la SID avait déjà reçu des paiements de différents actionnaires pour un montant total de plus de 410 millions de dollars américains.

VIII. PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

82. La réduction de la pauvreté demeure un défi majeur pour les efforts de développement des États membres de l'OCI. Afin de remporter ce défi, les diverses initiatives prises par l'OCI en faveur de la réduction de la pauvreté visent à créer des emplois en favorisant les compétences, la compétitivité et l'esprit d'entreprise. En

conséquence, cette partie du rapport mettra en évidence les derniers développements concernant les programmes d'atténuation de la pauvreté de l'OCI, tels que le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), le Programme spécial pour le développement de l'Afrique (SPDA) et le Programme Spécial pour l'Asie Centrale (SPCA). Elle comprend également les activités menées par les institutions compétentes de l'OCI dans le domaine de la réduction de la pauvreté.

(a) Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID)

83. La 46^{ème} session du CMAE a réitéré son précédent appel aux Etats Membres de l'OCI à honorer leurs promesses respectives au Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), et à prendre des engagements supplémentaires sur une base volontaire, incluant l'allocation de Waqfs en faveur du FSID pour couvrir le capital cible dudit fonds, soit 10 milliards de dollars américains.
84. Au 31 octobre 2018, le montant des contributions au capital promis au FSID s'élevait à 2,7 milliards de dollars américains, émanant de 49 États membres (1,7 milliard de dollars américains) et de la BID (1 milliard de dollars américains). Aucun nouvel engagement n'a été pris en 2018.
85. Le montant total des contributions versées a atteint 2,585 milliards de dollars américains, dont 1 milliard de dollars américains versé par la BID et 1,585 milliard de dollars américains par les États membres. Sur les 49 États membres de l'OCI, 28 ont entièrement honoré leurs engagements, 10 en partie et 11 ne l'ont pas encore fait. Huit Etats membres de l'OCI (Afghanistan, Djibouti, Guyana, Kirghizistan, Libye, Tadjikistan, Somalie et Emirats arabes unis) n'ont pris aucun engagement en faveur du FSID.
86. En ce qui concerne les opérations, le FSID a continué à approuver des projets dans le cadre de ses programmes tels que le Programme de soutien au micro-financement (PSFM), le Programme d'alphabétisation professionnelle (VOILP), le Programme de Villages durables, le programme Save the Mother et le Programme d'énergie renouvelable pour les pauvres.
87. De manière cumulative et depuis sa création en 2007, le FSID a approuvé un total de 834,22 millions de dollars américains pour le financement de 118 projets dans 33 Etats membres de l'OCI. Les principaux secteurs d'intérêt ont été : (i) l'agriculture (45 %) ; (ii) l'éducation (24 %) ; (iii) la santé (13%) ; et (iv) les finances (13%). Les pays les moins avancés (PMA) de l'OCI ont été les principaux bénéficiaires, recevant plus de 80% du financement du Fonds.
88. Conformément aux résolutions pertinentes du CMAE, le Secrétariat général a sensibilisé les États membres à la nécessité de faire des contributions en nature au

FSID en lui allouant des biens fonciers en Waqf et en mobilisant des contributions auprès des personnes fortunées et des philanthropes des Etats membres de l'OCI.

89. Par la suite, le Bénin, le Burkina Faso et les Comores ont attribué des parcelles de terrain au FSID dans le cadre du programme Waqf. En outre, plusieurs pays ont déjà exprimé leur intérêt à engager des terres à cette fin, notamment : la Jordanie, l'Azerbaïdjan, le Cameroun, le Bahreïn, le Sierra Léone, les Maldives, le Togo et le Soudan.

(b) Programme spécial pour l'Asie centrale (SPCA)

90. Comme indiqué lors de la 34^e session du COMCEC, la SPCA, qui vise à soutenir les efforts de coopération des États membres de l'OCI situés en Asie centrale, a été élaborée dans le cadre du Plan d'action pour la coopération avec l'Asie centrale (PACCA). Le SPCA couvre six pays de l'OCI, à savoir, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Ce programme, doté d'un financement total de 6 milliards de dollars américains, comprend quatre domaines prioritaires : le commerce ; l'énergie ; les transports et l'agriculture, et son calendrier de mise en œuvre s'étale sur toute la période 2016-2020.

91. Dans le cadre de l'exécution du SPCA, la BID a recueilli 12 propositions de projets d'un montant de 1,04 milliard de dollars américains. Parmi ces propositions, deux concernent des projets énergétiques visant à exploiter les ressources en gaz et en eau de la région pour produire de l'énergie, tandis que deux autres projets liés au transport contribueront à relier la région avec l'intérieur et avec les pays voisins. Deux projets agricoles soutiendront la production et le commerce de fruits ainsi que le développement d'infrastructures complémentaires dans une zone économique au Tadjikistan, et le processus de normalisation et de certification de la viande halal en République kirghize. Les autres projets comprennent un projet sur la mise à niveau de la connectivité Internet au Turkménistan et un projet de renforcement des capacités des chaînes de valeur du développement, entre autres...

(c) Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA)

92. Le PSDA est un programme de financement de 12 milliards de dollars américains lancé en 2008 en vue de donner plus d'élan aux activités socio-économiques en faveur des pauvres. Les priorités sectorielles du PSDA visent à promouvoir la croissance économique et l'intégration régionale. Le PSDA s'articule autour de (i) l'agriculture pour la sécurité alimentaire ; (ii) l'eau et l'assainissement ; (iii) la production et la distribution d'électricité ; (iv) les infrastructures de transport ; (v) l'éducation ; et (vi) l'éradication des principales maladies transmissibles.

93. En novembre 2012, lorsque la phase d'approbation du PSDA a été finalisée, le niveau des engagements de financement du Programme par le Groupe de la BID a

atteint 5 milliards de dollars américains, tandis que ceux des autres partenaires internationaux s'élevaient à 7 milliards de dollars américains. Dans ce cadre, le financement d'un total de 480 projets a été approuvé en faveur de 22 États membres africains de l'OCI.

94. Compte tenu de ce qui précède, l'accent a été mis sur l'approfondissement de la mise en œuvre des projets approuvés afin de garantir l'obtention des résultats escomptés. A cet égard, il convient de noter que les projets ci-après ont été menés à bien, alors que d'autres sont encore en cours d'exécution :

- Le Barrage de Roseires au Soudan ;
- Le projet d'infrastructure urbaine de base pour les logements sociaux à Bamako, Mali ;
- Le projet de logements sociaux à Bamako, Mali ;
- La route reliant Linguère-Matam, Sénégal ;
- La construction de la route frontalière Dapaong-Ponio, Burkina Faso ;
- La construction de la route de Koudougou Dedougou, Burkina Faso ;
- L'aménagement du projet routier Bassar-Katchamba, Togo ;
- Le programme de reconstruction post-conflit pour le Centre-Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, entre autres.

95. La mise en œuvre du PSDA touche à sa fin et une analyse de l'achèvement des projets sera entreprise en temps voulu afin d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre dudit programme.

(d) Programmes de renforcement des capacités et de formation professionnelle

96. Au cours de l'année à l'examen, le SESRIC a organisé, dans le cadre de ses divers programmes de renforcement des capacités, environ 40 programmes de renforcement des capacités et de formation professionnelle dans certains États membres de l'OCI, y compris la Turquie, le Burkina Faso, le Soudan, l'Ouganda, l'Égypte, la Jordanie, l'Irak, la Malaisie et l'Indonésie. Ces programmes couvraient les divers aspects des efforts de lutte contre la pauvreté au niveau national.

(e) Appui au développement des pays du Bassin du Lac Tchad

97. Le Bassin du Lac Tchad, qui est partagé entre l'Algérie, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la Libye, le Niger, le Nigeria et le Soudan, est l'une des plus grandes étendues d'eau douce d'Afrique. Ces huit pays comptent une population d'environ 373,6 millions d'habitants, dont 12% vivent autour de la région du Lac Tchad. Une population estimée à 40 millions d'habitants dépend du lac pour ce qui est de l'agriculture et de l'élevage, de la pêche, du commerce et des échanges. Le Lac est également une source d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et de développement. Elle offre également un environnement social et culturel unique qui contribue à la riche diversité de la région.

98. Depuis la fin des années 1960, et en raison de l'accroissement des activités humaines et de la série des sécheresses de grande intensité et de longue durée, le lac a rétréci rapidement pour atteindre 2.500 km² en 1985. Actuellement, le lac couvre une superficie de moins de 1.500 km². La baisse des niveaux d'eau du Lac Tchad, aggravée par l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes, a provoqué le déclin des activités de pêche et d'irrigation, l'insécurité alimentaire, la baisse des revenus et la détérioration des conditions de vie qui en résulte, outre l'augmentation de la concurrence et les conflits autour des faibles ressources disponibles.
99. Cette situation a réduit les personnes qui dépendent de l'Agriculture, de l'élevage, de la pêche, du commerce et des échanges à une pauvreté abjecte. Elle a également déclenché des migrations de masse, des conflits et des crises dans la région, y compris l'insurrection de Boko Haram, qui a entraîné le déplacement massif de millions de personnes dans la région. En conséquence, plus de 2,4 millions de personnes sont déplacées et plus de 10 millions de personnes ont besoin de protection et d'aides humanitaires.
100. Les différentes études réalisées montrent qu'il n'y a pas de solution au dépérissement du Lac Tchad si ce n'est par sa recharge à travers le transfert d'eau de l'extérieur du bassin. Par conséquent, les pays du Bassin du Lac Tchad ont approuvé, lors de la Conférence internationale pour sauver le lac Tchad, tenue à Abuja, Nigeria, en février 2018, une feuille de route avec le Projet Transaqua, comme meilleure option pour sauver le lac Tchad. Le Projet Transaqua consiste en la construction d'un canal long de 2.400 km, traversant tous les affluents de la rive ouest du fleuve Congo, pour transférer l'eau destinée à recharger le lac Tchad.
101. Dans ce contexte, la 46^{ème} Session du CMAE, qui s'est tenue à Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, les 1^{er} et 2 mars 2019, a demandé aux États membres de l'OCI et aux institutions de financement du développement de l'Organisation concernées, y compris le groupe de la BID et le FSI, d'appuyer le projet Transaqua. En outre, le CMAE a appelé les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à soutenir les efforts des pays du bassin du Lac Tchad pour répondre aux besoins humanitaires et de développement des personnes et des communautés déplacées dans la région du bassin du Lac Tchad.
102. Compte tenu de ce qui précède, l'OCI devrait souscrire aux initiatives de développement en cours dans le bassin du Lac Tchad, y compris le projet Transaqua, et mobiliser le soutien des États membres de l'OCI pour les efforts des pays du bassin du Lac Tchad en vue de rétablir la paix et la sécurité. En conséquence, les États membres de l'OCI doivent rechercher à nouer des alliances avec les pays du Bassin du Lac Tchad.

103. Une Commission soutient déjà le projet de recharge du Lac Tchad. En conséquence, le Secrétariat général a pris contact avec le Secrétariat exécutif de la Commission du bassin du Lac Tchad, basé à Ndjamena, en République du Tchad, afin de recevoir des informations appropriées sur le projet Transaqua ainsi que sur les arrangements de partenariat nécessaires à l'exécution dudit projet.

IX. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL ET D'INTÉGRATION RÉGIONALE DE L'OCI (OIC-IDRIP)

104. La disponibilité d'infrastructures adéquates d'intérêt régional et la prestation efficiente des services connexes sont considérées comme cruciales pour la réalisation de l'objectif consistant à atteindre un plus grand degré de spécialisation productive et à développer les avantages compétitifs dans la région de l'OCI. À la lumière de ces considérations, le développement des infrastructures et l'intégration régionale sont devenus un facteur clé pour booster la croissance et atteindre des niveaux de développement plus élevés dans la région concernée. C'est pourquoi les Etats membres de l'OCI doivent développer et mettre en place un cadre qui favorisera la connectivité entre les pays de la région en renforçant l'infrastructure physique, en reliant les canaux de communication et les réseaux de transport et en intégrant les différents types de réseaux d'énergie et de télécommunications.

105. C'est dans ce contexte que la 46^{ème} session du CMAE, tout en prenant note de l'élaboration et de la diffusion aux Etats membres de l'OCI d'un projet de Politique d'Intégration et d'Aménagement Infrastructuraux (OIC-IDRIP), a demandé au Secrétariat général d'organiser une série d'ateliers de validation de l'OCI-IDRIP en prélude à la réunion du groupe intergouvernemental d'experts ad hoc. Le Conseil a également décidé d'établir un groupe intergouvernemental d'experts afin de proposer un projet de politique de développement infrastructurel et d'intégration régionale de l'OCI, avec le soutien et la participation des institutions/organes de l'OCI concernés, y compris le COMCEC, la BID et le SESRIC. Il a, en outre, réitéré sa demande à la BID de procéder à une évaluation des besoins des États membres dans le domaine du développement des infrastructures.

106. L'OIC-IDRIP cherche à soutenir la création de projets transfrontaliers visant à promouvoir l'intégration régionale et à intervenir dans six secteurs prioritaires, à savoir : le transport ; l'énergie ; les services de télécommunication et services postaux; le commerce ; le développement industriel ; et le développement agricole. La vision qui sous-tend cette politique est de développer une économie de l'OCI qui soit intégrée, interconnectée, compétitive sur le plan interne, inclusive, axée sur la croissance et durable. Les principaux objectifs de la politique en question sont de promouvoir le développement et la réhabilitation des infrastructures, la facilitation des études conjointes, la mobilisation des ressources et la création d'un environnement législatif propice à la bonne exécution de ces projets.

107. Compte tenu de ce qui précède, les Etats membres sont encouragés à accueillir l'un des ateliers de consultation et de validation sur l'OCI-IDRIP, au cours de l'année à venir. Cet exercice permettrait aux Etats membres de tenir dûment compte de leurs contributions à l'OCI-IDRIP et d'en accroître la maîtrise. De plus, de tels ateliers de consultation et de validation seront d'un apport efficace à la réunion du groupe intergouvernemental d'experts de l'OCI.

X. ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI ET AUX COMMUNAUTES MUSULMANES DANS LES PAYS NON-MEMBRES

108. L'aide au développement reste un outil essentiel pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans les États membres de l'OCI qui en ont besoin. À cette fin, certains États membres de l'OCI nantis ont continué de contribuer au financement des divers projets de développement dans les États membres de l'OCI démunis et dans les autres pays en développement, conformément aux idéaux de partenariat, d'assistance mutuelle et de solidarité. Par conséquent, cette partie du rapport résume l'assistance fournie par certains États membres de l'OCI à d'autres États membres ainsi qu'à des pays non membres de l'OCI, au cours des dernières années.

(a) Aide de l'Arabie saoudite au développement

109. Le Gouvernement saoudien a continué, par l'intermédiaire du Fonds saoudien pour le développement (FSD), de financer des projets de développement dans un certain nombre d'États membres de l'OCI et de pays non membres de l'OCI grâce à des prêts concessionnels. En 2017, le FSD a contribué au financement de 30 projets et programmes de développement pour un total de 3936 millions de riyals saoudiens dans 23 pays, comprenant 17 Etats membres de l'OCI (8 en Afrique, 6 en Asie/Europe et 3 dans la région MENA) et 6 pays non membres de l'OCI.

110. L'assistance du FSD visait à financer des projets dans un certain nombre de secteurs essentiels de l'économie, notamment les infrastructures sociales, les transports et les communications, l'agriculture, l'énergie et d'autres secteurs. La plus grande part du financement a été allouée aux secteurs des infrastructures sociales (éducation, adduction en eau et assainissement, logement et développement urbain, et santé), des transports et des communications.

111. Dans ce contexte, il convient de mentionner que depuis sa création en 1975 et jusqu'à la fin de 2017, le FSD a alloué un total de 55047 millions de riyals saoudiens pour financer 635 projets et programmes de développement en faveur de 83 pays en développement dans le monde entier ; la majorité étant des États membres de l'OCI.

(b) Aide des Émirats arabes unis au développement

112. Les Émirats Arabes Unis (EAU) continuent de jouer un rôle de premier plan dans le domaine du financement du développement dans les autres pays. En 2017-2018, les Emirats Arabes Unis ont fourni une assistance sous forme d'aide humanitaire et au développement aux États membres de l'OCI en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Afrique pour un montant de 3,31 milliards de dollars américains. La majeure partie de l'assistance émiratie a été fournie sous la forme de dons, alors que certaines autres ont pris la forme de prêts concessionnels.
113. Les principaux secteurs sur lesquels les Emirats Arabes Unis ont focalisé leur assistance dans les pays africains, comprennent : l'éducation et la formation, l'adduction en eau, la santé, la sécurité alimentaire, l'infrastructure de base et l'aide humanitaire et de secours. L'assistance émiratie dans les pays asiatiques consistait notamment en le soutien aux budgets nationaux, la construction de centrales électriques, l'éducation et la formation, l'aménagement et le développement urbain, les politiques de réglementation du commerce, l'appui aux organisations religieuses et les services de bien-être social.
114. L'assistance des Emirats Arabes Unis aux pays du Moyen-Orient comprenait l'infrastructure de transport routier, les services de bien-être social et l'aménagement des terres agricoles. Elle a également contribué au processus de reconstruction et de développement dans les zones affectées par la guerre, notamment en Somalie, en Syrie, en Afghanistan, en Iraq et au Mali. Les Émirats Arabes Unis ont également fourni un soutien à un certain nombre de pays d'Amérique du Sud, comme le Suriname et le Guyana, dans les domaines de l'éducation, de l'adduction en eau, de la construction de routes, de la fourniture de produits alimentaires de base et de l'appui à leurs budgets nationaux.

(c) Aide des autres Etats membres de l'OCI

115. Au cours de l'année sous revue, la République Islamique du Pakistan a versé une contribution de 0,25 million de dollars américains au Fonds de l'UNRWA. Elle a, également, offert 100 bourses d'études pour les pays les moins avancés de l'OCI. Les bourses seraient offertes aux étudiants de premier cycle, maîtrise et doctorat, en médecine, en ingénierie, en physique et en Sciences naturelles. En outre, et durant les années écoulées, le Pakistan a dispensé une formation à des diplomates débutants et chevronnés de 28 pays musulmans.
116. De son côté, la République Arabe d'Égypte a fourni une assistance technique et humanitaire, au cours de la période 2017-2018, aux Etats membres de l'OCI et aux pays non membres de l'OCI suivants : Burundi, Togo, Guinée, Conakry, Rwanda, Tchad, Kazakhstan, Gabon, Somalie, Bangladesh, Congo, Malawi, Sud-Soudan, Zambie, Mali, Kenya, Djibouti, Yémen, Erythrée et Soudan.

(d) Gestion du cycle de projet COMCEC (PCM)

117. Dans le cadre de la gestion du cycle de projet (PCM) du COMCEC, 61 projets ont été mis en œuvre avec succès au cours de la période 2013-2018 et plus de 40 pays de l'OCI ont participé au financement dudit projet COMCEC. Ces projets concernent le renforcement des capacités des pays bénéficiaires dans des domaines tels que l'agriculture, le tourisme, le commerce, les transports et la lutte contre la pauvreté.
118. A travers le PCM du COMCEC, les Etats membres et les institutions de l'OCI sont mobilisés pour réaliser les principes et objectifs de la Stratégie du COMCEC. Les projets menés dans le cadre de ce mécanisme ont été développés dans les domaines où des recommandations politiques avaient été formulées par les groupes de travail (GT) et adoptées par les réunions ministérielles du COMCEC. Ainsi, ce mécanisme fournit un instrument de soutien politique pour les maîtres d'œuvre et les bénéficiaires du projet. Cela donne également aux États membres l'occasion de travailler ensemble pour surmonter leurs défis communs.

XI. CONCLUSION

119. Le démarrage prévu des activités du Secrétariat de l'IOFS en 2018 va donner l'élan requis à la coopération intra-OCI dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Cela est d'autant plus vrai compte tenu de l'effet que la mise en œuvre rapide du plan d'action quinquennal de l'IOFS aura sur les défis urgents et ardues à relever pour l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI.
120. Les conférences ministérielles de l'OCI sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les transports, prévues pour 2019, renforceront encore la coopération au sein de l'OCI dans ces secteurs importants. Les résultats de ces conférences sont essentiels pour consolider davantage la coopération intra-OCI, entre autres, dans des secteurs aussi cruciaux que le développement du tourisme ; la promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous ; le développement de l'agriculture durable et l'amélioration de la sécurité alimentaire ; l'amélioration de la connectivité des transports et de la logistique au sein de la région de l'OCI. Ces nouvelles initiatives visent à consolider les acquis réalisés lors de la mise en œuvre des différents projets de développement régional, notamment le Programme spécial pour le développement de l'Afrique et le Plan d'action de l'OCI pour la coopération avec l'Asie centrale.
121. En outre, la poursuite et l'expansion des activités liées au commerce et aux investissements de l'OCI restent un outil efficace pour augmenter le commerce intra-OCI et faciliter l'intégration des Etats membres de l'OCI dans l'économie globale. Dans le même esprit, l'aide au développement apportée par les États membres de l'OCI nantis aux États membres de l'OCI défavorisés contribue à leur

croissance économique, devenant ainsi une composante importante de la coopération et de la solidarité intra-OCI.

122. Il est donc important que les États membres utilisent adéquatement le cadre de coopération de l'OCI, adhèrent rapidement à ses nombreux instruments multilatéraux et se prévalent de ses diverses activités, visant à promouvoir la croissance sociale et économique et le développement durable parmi les États membres de l'OCI et leurs peuples.

123. En outre, la création d'un mécanisme permanent de règlement des différends d'investissement dans l'OCI, conformément à l'Article 17 de l'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements, ne manquera pas de promouvoir les investissements directs étrangers et les transactions commerciales entre les États membres de l'OCI.

Secrétariat général de l'OCI
Département des Affaires économiques,
13 Mars 2019

ANNEXE-I

LISTE DES ETATS MEMBRES
AYANT SIGNE/RATIFIE LES DIFFERENTS ACCORDS ET STATUTS SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

ETATS MEMBRES	Accord général de coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord-cadre sur le système de préférences commerciales		Protocole sur le système de tarif préférentiel pour du TPS-OIC (PRETAS)		SYSTÈME DE COMMERCE PRÉFÉRENTIEL (TPS) -OIC Règles d'origine		Statut du Conseil de l'aviation civile islamique		Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques		Statut de l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI/SMIIC)		Statut de L'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS)		Statut du Centre du travail de l'OCI (OICLC)	
	<i>Adopté en vertu de la résolution n° 1/8-E de la 8^{ème} ICFM Tripoli, Libye 16-22/05/1977</i>		<i>Adoptée en vertu de la résolution n°7/12-E de la douzième ICFM Bagdad, Irak 1-5/06/1981</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 6^{ème} COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 21^{ème} COMCEC Istanbul, Turquie 22-25/11/2005</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n°1 du 23^{ème} COMCEC Istanbul, Turquie 14-17/11/2007</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 16/13-E de la 13^{ème} ICFM Niamey/Niger 22-26/08/1982</i>		<i>Adoptée en vertu de la résolution 17/15-E de la 15^{ème} ICFM Sanaa, Yémen 18-22/12/1984</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 14^{ème} COMCEC Istanbul/Turquie 1-4/11/1998</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n°3/40-E de la 40^{ème} CMAE Conakry/ Guinée 9-11/12/2013</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 2/43-E du 43^{ème} CMAE Tachkent/ Ouzbékistan 18-19 10/2016</i>	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif
Afganistan	8/10/2010	4/02/2018	8/10/2010	-	-	-	-	-	-	-	4/02/2018	-	-	-	-	-	10/12/2013	20/7/2016		
Albanie	-	-	16/11/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Algérie	20/05/1980	19/03/2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/12/2007	-	23/10/2007	-	-			
Azerbaïdjan	20/06/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20/06/2006	-	20/06/2006	-	-	23/11/2017	01/10/2018	
Bahreïn	21/05/1980	30/08/1980	-	-	25/11/2005	01/06/2009	-	29/06/2009	12/09/2013	05/06/2014	-	-	-	-	-	-	-			
Bangladesh	05/12/1977	18/04/1978	04/11/1997	-	04/11/1997	17/01/2004	24/11/2006	02/11/2009	15/02/2011	23/06/2011	10/09/1983	05/12/2001	-	16/04/1988	-	-	28/4/2016	4/7/2017		
Benin	13/8/2012	-	13/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	11/02/2015	-		
Brunei Darussalam	20/5/2015	2/11/2017	-	-	20/5/015	2/11/2917	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Burkina Faso	23/12/1985	-	-	19/05/1992	14/9/1993	-	10/6/2009	-	10/6/2009	-	21/10/2001	-	-	-	21/10/2001	-	10/12/2013	26/1/2016		
Cameroun	23/01/1978	11/07/1983	25/10/1994	26/09/1995	24/10/1994	26/09/1995	24/11/2006	20/4/2015	17/11/2007	-	-	-	-	-	07/07/2000	-	28/4/2016	-		
Comores	28/04/1978	16/01/1981	30/06/2012	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	10/12/2013	-		
Cote d'Ivoire	07/11/2009	-	07/11/2009	-	07/11/2009	-	17/9/2012	-	17/9/2012	-	-	-	12/4/2016	-	12/4/2016	-	12/4/2016	-		
Djibouti	21/04/1979	-	25/08/1982	-	25/01/2012	2/12/2012	25/01/2012	-	25/01/2012	-	18/05/2010	-	18/05/2010	02/12/2012	18/05/2010	-	10/12/2013	-		
Egypte	08/11/1977	06/06/1978	-	16/12/1978	15/11/1996	31/12/1999	24/11/2005	-	-	-	-	-	11/06/1987	07/05/1988	-	-	26/2/2016	2018		
Gabon	23/01/1978	21/01/1908	-	21/01/2008	-	21/01/2008	-	-	-	-	-	-	-	-	20/04/2012	-	-	-		
Gambie	21/05/1980	11/08/2009	04/09/1993	11/08/2009	05/09/1993	11/08/2009	-	31/1/2013	-	31/1/2013	08/11/1995	29/10/2012	08/11/1995	27/4/2011	24/11/2006	30/08/2012	10/12/2013	27/11/2016		
Guinée	26/12/1977	10/02/1981	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	17/11/2007	-	12/09/2007	-	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	-	20/06/2003	10/12/2013	-		
Guinée-Bissau	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	10/12/2013	-		
Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Indonésie	30/04/1979	08/01/1980	01/05/1983	03/12/1983	04/02/1992	14/07/2011	6/09/2011	-	6/09/2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Iran	08/11/1995	07/11/1995	08/11/1995	15/09/1994	08/11/1995	12/05/1993	27/04/2009	22/12/2010	-	11/11/2012	08/11/1995	-	04/09/1993	06/10/1993	-	-	10/12/2013	-		
Iraq	02/07/1978	1978	-	9/7/2015	24/10/2001	15/12/2011	-	-	-	-	-	27/10/2002	21/11/2001	09/02/2014	-	9/2/2016	-	-		

Jordanie	29/12/1977	10/05/1979	04/11/1998	25/02/1999	01/02/1993	21/12/1998	24/11/2005	13/02/2007	12/09/2007	9/10/2007	26/10/1994	-	12/03/1988	08/04/1989	24/11/2005	13/02/2007	-	-			
Kazakhstan	25/11/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10/12/2013	21/11/2014			
Koweït	05/12/1977	10/05/1980	18/11/1981	12/04/1983	26/11/2004	17/04/2013	20/10/2011	29/12/2014	20/10/2011	29/12/2014	-	-	-	-	-	-	15/5/2016	15/5/2016			
Kyrgyzstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Liban	15/11/1996	26/11/2003	15/11/1996	06/03/2005	15/11/1996	11/7/2003	-	-	-	-	-	-	-	18/11/2008	-	-	-	-			
Libye	05/12/1977	15/04/1978	25/10/1994	13/02/1996	05/02/1992	02/11/1992	-	-	-	-	-	-	-	04/01/1989	-	15/12/2008	15/04/2014	-			
Malaisie	18/05/1978	14/01/1981	30/09/1987	-	30/06/2004	23/08/2004	27/03/2006	20/05/2006	17/11/2007	14/10/2008	-	-	-	-	-	-	-	-			
Maldives	17/12/1977	-	-	-	-	11/04/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Mali	27/04/1978	08/08/1981	-	24/05/1982	-	-	-	-	-	-	20/10/2011	-	-	-	-	03/05/2005	10/12/2013	-			
Mauritanie	08/11/1977	09/05/1979	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	-	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	29/10/2014	6/11/2012	20/7/2016	10/12/2013	-	02/03/2019		
Mazambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/4/2016	-			
Maroc	23/01/1978	16/04/1979	02/11/1981	07/05/1990	29/09/1993	25/7/2006	24/10/2008	07/03/2013	24/10/2008	07/03/2013	26/10/2000	25/07/2006	30/12/1985	-	-	31/07/2006	-	-			
Niger	18/05/1978	07/08/1978	10/09/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	08/12/1984	-	-	10/9/2010	-	10/9/2010	10/12/2013	12/12/2015			
Nigeria	04/11/1998	-	04/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	4/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	-	-			
Oman	15/04/1980	28/04/1981	25/10/1994	10/12/1994	06/05/2007	08/07/2007	24/10/2008	20/01/2009	24/10/2008	20/01/2009	-	-	-	-	-	-	-	-			
Pakistan	14/01/1978	1978	20/12/1981	10/07/1982	25/10/1994	11/10/1993	17/02/2007	20/11/2007	03/09/2008	13/04/2012	-	1989	-	30/04/1986	16/7/2010	16/7/2010	-	-			
Palestine	28/04/1978	18/03/1980	15/03/1982	15/03/1982	10/09/1992	12/07/2011	27/12/2010	20/12/2011	27/12/2010	20/12/2011	22/05/1983	16/04/2013	03/01/1987	11/11/1986	07/11/1999	19/8/2014	10/12/2013	8/3/2016			
Qatar	24/9/1978	09/09/1980	26/10/2000	05/11/2002	26/11/2004	11/03/2007	23/10/2008	27/10/2009	07/11/2009	02/09/2009	21/10/2001	05/11/2002	-	-	-	-	28/4/2016	26/12/2017			
Arabie saoudite	14/01/1978	27/06/1979	23/06/1985	17/09/1984	10/09/1992	01/01/2007	02/06/2008	08/06/2009	09/11/2009	11/08/2010	-	11/04/2004	-	-	-	-	15/03/2016	30/09/2018	11/11/2018		
Sénégal	25/12/1977	28/02/1979	17/06/1987	30/06/1994	09/09/1991	30/06/1994	-	-	-	-	17/06/1987	04/02/1989	17/06/1987	04/02/1989	17/11/2007	-	11/7/2017	-			
Sierra Leone	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	10/12/2013	-			
Somalie	24/12/1978	-	19/12/1983	25/11/1984	08/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/5/2010	08/11/2009	13/5/2010	09/11/2009	13/05/2010	09/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/05/2010	10/12/2013	-			
Soudan	14/01/1978	-	20/12/1981	30/05/2002	13/05/1992	-	18/03/2013	-	18/03/2013	-	04/09/1993	26/08/2006	04/09/1993	26/8/2006	26/10/2000	28/01/2003	10/12/2013	-	02/03/2019		
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10/12/2013	-			
Syrie	04/06/1978	15/07/1980	21/10/2001	04/01/2010	26/11/2004	27/11/2005	23/05/2006	30/07/2008	24/10/2008	15/04/2010	-	02/04/2002	-	-	07/11/1999	-	-	-			
Tadjikistan	04/11/1997	-	04/11/1997	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/4/2016	-			
Tchad	27/04/1978	-	-	-	14/01/1992	-	-	-	-	-	06/02/2013	-	-	-	-	-	-	-			
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Tunisie	27/01/1979	13/04/1980	10/06/1982	11/11/1983	21/01/1993	31/07/2000	25/11/2005	-	12/09/2007	-	06/01/1983	11/11/1983	08/11/1995	14/02/2000	18/09/2001	27/03/2006	-	-			
Turquie	29/12/1977	02/07/1982	16/07/1987	09/02/1991	23/09/1991	28/11/1991	24/11/2005	02/05/2008	12/09/2007	02/11/2009	-	-	-	-	07/11/1999	15/07/2010	10/12/2013	-	11/7/2017		
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
E. A. U.	29/12/1977	1979	12/02/1989	14/01/1989	26/11/2004	15/08/2005	24/11/2006	12/10/2008	12/09/2007	12/10/2008	30/05/1989	21/03/1989	30/05/1989	21/03/1989	24/11/2006	05/04/2009	12/01/2015	25/10/2017			
Ouganda	08/08/1978	14/11/2001	26/11/1987	10/02/1987	05/09/1993	14/11/2001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10/12/2013	-			
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Yémen	29/12/1977	-	12/06/1982	-	-	-	-	-	-	-	25/10/1994	26/3/2008	25/10/1994	-	14/11/2006	-	-	-			
TOTAL:	49	32	38	29	40	31	31	18	30	18	25	17	24	19	24	17	32	12	5	1	

10 Mars 2019